

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE310

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

A l'alinéa 8, substituer à la référence :

« 4 »,

la référence :

« 14 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.